

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 DÉCEMBRE 2019**

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
 M. Patrick AMBROISE - DGS
 Mme Katia JULIENNE ayant donné mandat à Patrick AMBROISE - DGOS
 Mme LIGNOT-LELOUP- ayant donné mandat à Patrick AMBROISE - DSS
 M. Damien ROUSSET - DGRI
 Mme Anne PAOLETTI - DGRI
 M. Gilles BLOCH ayant donné mandat à M. DE LAUNOIT - INSERM
 M. Yvan DE LAUNOIT - CNRS
 M. François-Xavier BROUCK ayant donné mandat à Mme Mariam ARVIS - CNAM
 Mme Mariam ARVIS - MSA
 M. Axel KAHN - LNCC
 Mme Graziella FUMAGALLI ayant donné mandat à M. Axel KAHN - LNCC
 M. Jacques RAYNAUD - Fondation ARC
 M. Denis FRANCK - FHP
 M. Patrice VIENS - ayant donné mandat à Mme Frédérique PENAULT-LLORCA - Fédération UNICANCER -
 Mme Frédérique PENAULT-LLORCA - Personne qualifiée
 M. Noël RENAUDIN - Personne qualifiée

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	Objet	Texte	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du CA du 11 octobre 2019	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 11 octobre 2019.	Votée à l'unanimité
2	Approbation du plan d'actions 2020	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le plan d'actions 2020 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité

3	Approbation du budget initial 2020	<p><i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer, Vu les articles 175 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,</i></p> <p>Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes : <u>* des autorisations d'emplois fixées à :</u> o 134 ETPT sous plafond de loi de finances o 15 ETPT hors plafond de loi de finances <u>* 91 148 500 € d'autorisations d'engagement dont :</u> o 13 539 000 € en personnel, o 15 810 850 € en fonctionnement, o 61 561 650 € en intervention, o 237 000 € en investissement. <u>* 97 889 560 € de crédits de paiement dont :</u> o 13 539 000 € en personnel, o 17 564 450 € en fonctionnement, o 66 304 010 € en intervention, o 482 100 € en investissement. <u>* 92 984 000 € de prévisions de recettes</u> <u>* Un solde budgétaire déficitaire de 4 905 560 €.</u></p> <p>Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes : <input type="checkbox"/> -4 905 560 € de variation de trésorerie (prélèvement) <input type="checkbox"/> -204 450 € de résultat patrimonial (perte) <input type="checkbox"/> 395 550 € d'autofinancement (capacité) <input type="checkbox"/> -86 550 de variation de fonds de roulement (prélèvement) Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération</p>	Votée à l'unanimité
4	Actualisation du règlement des subventions	<p><i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive, Vu l'article 25 du règlement intérieur,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve l'actualisation du règlement des subventions de l'Institut.</p>	Votée à l'unanimité
5	Approbation de la réglementation des frais de mission	<p><i>Vu le décret modifié n°2006-781 du 3 juillet 2006, Vu l'article 26 du règlement intérieur,</i> Après avoir pris connaissance du rapport relatif à la réglementation des frais de mission le conseil d'administration : - approuve la nouvelle réglementation des frais de mission, telle qu'annexée à la présente sous la forme d'un tableau intitulé « réglementation des frais de mission : les conditions de remboursement et les pièces justificatives ». Cette nouvelle réglementation est applicable à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. - autorise le Président de l'INCa à déroger par écrit, au cas par cas et de manière exceptionnelle, aux règles fixées par la présente délibération. Un compte-rendu faisant état des dérogations accordées par le Président sera présenté au Conseil d'administration annuellement lors de la séance relative à l'approbation du compte financier.</p>	Votée à l'unanimité
6	Election d'un membre du comité des marchés	<p><i>Vu l'article 24 du règlement intérieur</i> M. François-Xavier BROUCK, administrateur représentant la CNAM est élu membre du comité des marchés de l'Institut pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'au 07/12/2020.</p>	Votée à l'unanimité
7	Désignation d'un membre du comité de déontologie et d'éthique	<p><i>Vu l'article 7.1 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Le président propose au conseil d'administration de désigner en tant que membre du comité de déontologie et d'éthique, Madame Pascale FOMBEUR. Son mandat d'une durée de quatre ans commence à courir le 20 décembre 2019.</p>	Votée à l'unanimité
8	Cotisation annuelle des membres du GIP INCa	<p><i>Vu l'article 14.1 de la convention constitutive et l'article 2 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après avoir pris connaissance du rapport relatif à la cotisation financière annuelle des membres du GIP INCa, le conseil d'administration fixe le montant de cette cotisation à 5 000 euros (cinq mille euros) pour l'année 2020.</p>	Votée à l'unanimité



BUDGET INITIAL 2020

Document soumis au conseil d'administration du 20 décembre 2019

**DOCUMENT ETABLI EN LA FORME PRESCRITE
PAR LA CIRCULAIRE DU MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT**

DU

26 JUILLET 2019

Circulaire N° DF-2B20-19-3160

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	134,0	15,0	149,0

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

134

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomplant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	134,0	11 857 600	15,0	998 900	149,0	13 539 000
1 - TITULAIRES	4,0	597 700			4,0	597 700
* Titulaires Etat	4,0	597 700			4,0	597 700
* Titulaires organisme (corps propre)	0,0	0			0,0	0
2 - CONTRACTUELS	130,0	11 259 900	15,0	998 900	145,0	12 258 800
* Contractuels de droit public	0,0	0	0,0	0	0,0	0
o CDI	0,0	0			0,0	0
o CDD	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,0	0	0,0	0	0,0	0
* Contractuels de droit privé	130,0	11 259 900	15,0	998 900	145,0	12 258 800
o CDI	127,3	11 071 000			127,3	11 071 000
o CDD	2,7	188 900	15,0	998 900	17,7	1 187 800
3 - CONTRATS AIDES			0,0	0	0,0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						682 500
* Montants versés à des emplois "hors effectifs" (MAD, stagiaires, vacataires)						163 500
* œuvres sociales et formation professionnelle						519 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE-CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomplant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomplant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	2	153 000
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2	153 000
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT /NCa

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
01- Observation et évaluation en santé publique	1 297 600	1 297 600	79 000	79 000	850 000	6 178 500	10 000	10 000	2 236 600	7 565 100
02- Prévention/Dépistage	2 050 100	2 050 100	974 550	1 102 550	5 400 600	4 669 860			8 425 250	7 822 510
03- Organisation et qualité des soins	1 961 100	1 961 100	1 335 600	1 077 300	15 000	15 000			3 311 700	3 053 400
04- Innovations thérapeutiques	912 200	912 200	253 700	163 000	4 580 000	5 490 950			5 745 900	6 566 150
05- Recherche translationnelle et clinique	798 000	798 000	189 000	384 600	5 450 000	10 486 230	25 000	245 100	6 462 000	11 913 930
06- Recherche en sciences humaines et sociales, épidémiologie et santé publique	521 000	521 000	381 000	395 000	11 572 000	7 987 280			12 474 000	8 903 280
07- Recherche fondamentale et intégrée	361 500	361 500	578 800	688 800	33 179 050	31 107 780			34 119 350	32 158 080
08- Information des publics	1 330 000	1 330 000	7 763 200	7 572 200	340 000	190 000			9 433 200	9 092 200
09- Autres fonctions d'appui aux métiers	947 900	947 900	500 000	506 000	100 000	103 410			1 547 900	1 557 310
10- Fonctions de pilotage et de support	3 359 600	3 359 600	3 756 000	5 596 000	75 000	75 000	202 000	227 000	7 392 600	9 257 600
TOTAL	13 539 000	13 539 000	15 810 850	17 564 450	61 561 650	66 304 010	237 000	482 100	91 148 500	97 889 560

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

INCa

BESOINS				FINANCEMENTS			
	BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020		Prévision d'exécution 2019	BI 2020	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	4 905 560		23 713 400	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**							Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e1)	661 941						Autres encaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	661 941		4 905 560		23 713 400		Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (1) = (2) - (1)	18 474 120	23 713 400	-		-	4 905 560	PRELEVEMENT de la trésorerie (1) = (1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	18 474 120	19 559 680				4 005 560	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	4 153 720				900 000	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (1)	19 136 061	23 713 400	4 905 560		23 713 400	4 905 560	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.1 Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020	PRODUITS	BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020
Personnel	12 073 500	11 865 600	12 185 100	Subventions de l'Etat	84 055 859	84 059 963	82 834 631
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	-	-	Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	18 167 000	17 736 250	19 518 350	Autres subventions	9 523 381	9 871 397	12 033 379
Intervention (le cas échéant)	62 162 880	58 999 000	66 304 010	Autres produits	2 139 000	3 140 000	2 935 000
TOTAL DES CHARGES (1)	92 403 380	88 600 850	98 007 460	TOTAL DES PRODUITS (2)	95 718 240	97 071 360	97 803 010
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	+3 314 860	+8 470 510	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	204 450
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	95 718 240	97 071 360	98 007 460	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	95 718 240	97 071 360	98 007 460

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

6.2 Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 314 860	8 470 510	-204 450
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	800 000	600 000	600 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	4 114 860	9 070 510	395 550

6.3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020	RESSOURCES	BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	4 114 860	9 070 510	395 550
Investissements	509 500	218 750	482 100	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	509 500	218 750	482 100	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 114 860	9 070 510	395 550
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	+3 605 360	+8 851 760	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	-	86 550

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.4 Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	3 605 360	8 851 760	-86 550
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-14 868 760	-14 861 640	4 819 010
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	18 474 120	23 713 400	-4 905 560
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (incluant la totalité des provision pour dépréciation de créance)	18 000 211	23 246 611	23 160 061
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-14 314 581	-14 307 461	-9 488 451
Niveau de la TRESORERIE	32 314 792	37 554 072	32 648 512

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

MCA

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	37 554 072	30 989 642	27 952 782	45 293 405	53 182 955	38 677 935	43 220 325	56 693 267	52 404 707	57 019 097	55 098 443	37 482 643	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	768 100	299 580	16 539 822	14 390 580	1 967 720	14 716 090	16 178 432	244 580	10 244 580	8 511 506	801 670	821 339	85 484 000
Subvention pour charges de service public			15 933 852	14 000 000		14 000 000	15 933 852		10 000 000	7 966 826			39 894 631
Autres financements de l'Etat													38 000 000
Fiscalité affectée													0
Autres financements publics			68 300	146 000		19 300						106 400	340 000
Recettes propres	768 100	299 580	537 670	244 580	1 967 720	696 790	244 580	244 580	244 580	544 560	801 670	714 939	7 309 369
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	0	0	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000	0	7 500 000
Financements de l'Etat fléchés			5 000 000										5 000 000
Autres financements publics fléchés											2 500 000		2 500 000
Mécénats fléchés													0
Autres recettes fléchées													0
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encaissements sans impact CP													0
Paiement, régie d'avance													0
Caisse													0
Remise chèques à l'encaissement													0
A. TOTAL DES ENCAISSEMENTS	768 100	299 580	21 539 822	14 390 580	1 967 720	14 716 090	16 178 432	244 580	10 244 580	8 511 506	3 301 670	821 339	92 984 000
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses budgétaires globalisées</i>	7 219 820	3 207 730	4 086 490	4 505 530	14 422 460	9 911 990	2 232 780	2 226 580	5 520 190	10 142 840	17 407 470	5 499 120	86 384 000
Personnel	1 123 170	1 088 420	1 088 420	1 123 170	1 088 420	1 088 420	1 123 170	1 088 420	1 088 420	1 123 170	1 088 420	1 088 380	13 200 000
Fonctionnement	1 486 560	1 167 680	1 629 560	991 840	931 740	1 910 640	954 010	818 310	1 772 170	1 787 350	1 292 250	1 502 820	16 244 950
Intervention	4 604 890	946 430	1 358 290	2 366 320	12 177 000	6 907 730	125 400	314 650	2 654 400	7 077 120	15 021 600	2 903 120	56 456 950
Investissement	5 200	5 200	10 200	25 200	225 300	5 200	30 200	5 200	5 200	155 200	5 200	4 800	482 100
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	112 710	128 710	112 710	1 994 500	2 050 280	261 710	472 710	2 306 560	110 000	289 320	3 510 000	156 350	11 505 560
Personnel	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	28 250	339 000
Fonctionnement	84 460	100 460	84 460	84 460	84 460	233 460	84 460	82 310	81 750	225 750	81 750	91 720	1 319 500
Intervention	0	0	0	1 881 790	1 937 570	0	360 000	2 196 000	0	35 320	3 400 000	36 380	9 847 060
Investissement													0
<i>Opérations non budgétaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décaissement sans impact CP													0
Reconstitution régie d'avance													0
Caisse													0
Encaissement chèque à l'encaissement													0
B. TOTAL DES DECAISSEMENTS	7 332 530	3 336 440	4 199 200	6 501 030	16 472 740	10 173 700	2 705 490	4 533 140	5 630 190	10 432 160	20 917 470	5 655 470	97 889 560
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-6 564 430	-3 036 860	17 340 822	7 889 550	-14 505 020	4 542 390	13 472 942	-4 288 560	4 614 390	-1 920 654	-17 615 800	-4 834 131	-4 905 560
SOLDE CUMULE (1) + (2)	30 989 642	27 952 782	45 293 405	53 182 955	38 677 935	43 220 325	56 693 267	52 404 707	57 019 097	55 098 443	37 482 643	32 648 512	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR L'INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT **JNca**

	Antérieures à 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	18 677 814	14 672 254	8 799 227	5 052 498	1 407 200	400 000
Recettes fléchées (b)							
Financements de l'État fléchés	25 000 000	7 500 000	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0
Recettes propres fléchées	20 000 000	2 500 000	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	6 322 186	11 505 560	5 873 027	3 746 729	3 645 298	1 007 200	400 000
Personnel							
AE=CP	169 372	339 000	317 200	95 180	34 028	0	0
Fonctionnement							
AE	1 424 732	806 500	137 849	4 457	0	0	0
CP	875 374	1 319 500	174 575	4 089	0	0	0
Intervention							
AE	11 152 633	18 019 050	0	0	0	0	0
CP	5 277 441	9 847 060	5 381 252	3 647 460	3 611 270	1 007 200	400 000
Investissement							
AE	0	0	0	0	0	0	0
CP	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	18 677 814	-4 005 560	-5 873 027	-3 746 729	-3 645 298	-1 007 200	-400 000
<i>Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)</i>							
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	18 677 814	14 672 254	8 799 227	5 052 498	1 407 200	400 000	0

Détail par opération :

TABADO	Antérieures à 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		1 332 817	684 317	0	0	0	0
Recettes fléchées (b)	4 500 000	2 500 000	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	4 500 000	2 500 000					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	3 167 183	3 148 500	684 317	0	0	0	0
Personnel							
AE=CP		37 500	82 500				
Fonctionnement							
AE	890 188	267 000	133 349				
CP	601 482	555 000	134 075				
Intervention							
AE	2 749 463	2 840 000	0	0			
CP	2 565 721	2 556 000	467 742	0			
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	1 332 817	-648 500	-684 317	0	0	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	1 332 817	684 317	0	0	0	0	0

Recherche Fonds Additions	Antérieures à 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		9 846 957	6 876 447	4 567 297	2 368 448	645 850	0
Recettes fléchées (b)	11 500 000	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	11 500 000	0					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 653 043	2 970 510	2 309 150	2 198 849	1 722 598	645 850	0
Personnel							
AE=CP	89 372	103 000	119 600	70 000	34 028		
Fonctionnement							
AE	104 543	59 500	4 500	4 457	0		
CP	103 911	60 500	4 500	4 089	0	0	
Intervention							
AE	4 345 450	6 565 550	0	0	0		
CP	1 459 760	2 807 010	2 185 050	2 124 760	1 688 570	645 850	
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	9 846 957	-2 970 510	-2 309 150	-2 198 849	-1 722 598	-645 850	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	9 846 957	6 876 447	4 567 297	2 368 448	645 850	0	0

Détail par opération :

	Antérieures à 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recherche en Cancérologie pédiatrique							
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		4 698 040	5 511 490	3 831 930	2 284 050	761 350	400 000
Recettes fléchées (b)	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0
Financements de l'Etat fléchés	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	301 960	4 186 550	1 679 560	1 547 880	1 522 700	361 350	400 000
Personnel							
AE=CP	80 000	198 500	115 100	25 180	0		
Fonctionnement							
AE	430 000	480 000	0	0	0	0	0
CP	170 000	704 000	36 000	0	0	0	0
Intervention							
AE	57 720	8 613 500	0	0	0	0	0
CP	51 960	3 284 050	1 528 460	1 522 700	1 522 700	361 350	400 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	4 698 040	813 450	-1 679 560	-1 547 880	-1 522 700	-361 350	-400 000
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	4 698 040	5 511 490	3 831 930	2 284 050	761 350	400 000	0

	Antérieures à 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AAP Prénéoplasie / Financement Inserm							
Position de financement de l'opération fléchée en début d'exercice (a)		2 800 000	1 600 000	400 000	400 000	0	0
Recettes fléchées (b)	4 000 000	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics fléchés	4 000 000						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	400 000	0	0
Intervention							
AE	4 000 000						
CP	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	400 000	0	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant de l'opération fléchée (b) - (c)	2 800 000	-1 200 000	-1 200 000	0	-400 000	0	0
Position de financement de l'opération fléchée en fin d'exercice (a) + (b) - (c)	2 800 000	1 600 000	400 000	400 000	0	0	0

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

INCa

		BR1 2019	Prévision d'exécution 2019	BI 2020	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	82 373 002	82 373 002	88 307 402	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	14 394 851	14 394 851	23 246 611	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	554 179	554 179	-14 307 461	
	4 Niveau initial de la trésorerie	13 840 672	13 840 672	37 554 072	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-881 866	-881 866	18 677 814	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 722 539	14 722 539	18 876 259		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	103 335 070	98 154 000	91 148 500	
	6 Résultat patrimonial	3 314 860	8 470 510	-204 450	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	4 114 860	9 070 510	395 550	
	8 Variation du fonds de roulement	3 605 360	8 851 760	-86 550	
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	0	0	0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	0	0	0
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	0	0	0
	Cautionnements et dépôts	+ / -	0	0	0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0	0	0
	Variation des stocks	+ / -	0	0	0
	Production immobilisée	+	0	0	0
	Charges sur créances irrécouvrables	-	0	0	0
	Produits divers de gestion courante	+	0	0	0
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-14 868 760	-14 861 640	4 819 010
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements	+ / -	-14 868 760	-14 861 640	4 819 010
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements	+ / -	0	0	0
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		18 474 120	23 713 400	-4 905 560
	12.a Recettes budgétaires		110 587 000	111 933 000	92 984 000
	12.b Dépenses décaissées (Crédits de paiement)		92 112 880	88 219 600	97 889 560
	13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		0	0	0
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		18 474 120	23 713 400	-4 905 560	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		18 474 120	19 559 680	-4 005 560	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		0	4 153 720	-900 000	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-14 868 760	-14 861 640	4 819 010	
16 différence AE-CP		11 222 190	9 934 400	-6 741 060	
16b Annulations d'Engagement		2 400 000	4 000 000	3 600 000	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	91 195 192	88 307 402	77 966 342	
	18 Niveau final du fonds de roulement	18 000 211	23 246 611	23 160 061	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-14 314 581	-14 307 461	-9 488 451	
	20 Niveau final de la trésorerie	32 314 792	37 554 072	32 648 512	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	17 592 254	18 677 814	14 672 254	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	14 722 539	18 876 259	17 976 259	

Tableau 13 : engagements pluriannuels au titre de l'intervention
Subventions versées, regroupées par année d'engagement
Dont des opérations financées des recettes fléchées.

Synthèse par année d'engagement	Engagements	Versements antérieurs au 01/01/2020	Versements abandonnés au 01/01/2020 *	Soldes des engagements au 01/01/2020	Prévision de versements						Versements abandonnés *	
					Paielements 2020	Paielements 2021	Paielements 2022	Paielements 2023	Paielements 2024	Paielements 2025		
Engagements 2011	90 242 607 €	88 024 244 €	2 218 363 €	- €								- €
Engagements 2012	65 956 896 €	64 336 984 €	1 619 932 €	- €								- €
Engagements 2013	50 541 547 €	49 089 164 €	1 452 383 €	- €								- €
Engagements 2014	54 263 488 €	52 154 321 €	1 635 876 €	473 291 €	260 310 €							212 981 €
Engagements 2015	83 170 013 €	79 943 949 €	1 606 681 €	1 619 383 €	713 800 €	176 866 €						728 717 €
Engagements 2016	52 603 563 €	48 439 591 €	521 876 €	3 642 097 €	1 115 940 €	864 334 €						1 661 823 €
Engagements 2017	55 461 605 €	48 556 379 €	130 934 €	6 774 292 €	2 716 040 €	1 413 400 €	605 350 €					2 039 502 €
Engagements 2018	72 571 979 €	47 939 631 €	50 843 €	24 581 504 €	18 817 070 €	2 278 576 €	1 264 895 €	428 526 €				1 792 437 €
Engagements 2019	70 815 570 €	23 847 711 €	- €	46 967 859 €	19 504 670 €	19 415 922 €	3 693 526 €	1 957 845 €	494 392 €	108 321 €		1 793 183 €
Engagements 2020	61 561 650 €				23 176 180 €	13 168 300 €	12 776 750 €	7 281 693 €	1 623 850 €	1 833 850 €		1 701 027 €
Total toutes années	657 188 918 €	502 331 954 €	9 236 888 €	84 058 426 €	66 304 010 €	37 317 398 €	18 340 521 €	9 668 063 €	2 118 242 €	1 942 171 €		9 929 670 €

* décisions de non versement ou de versements partiels de soldes prises en fonction de l'exécution réelle des projets financés

**Tableau 14 : Contributions des membres du GIP INCa hors Etat
Montants prévisionnels inscrits au budget initial**

Contributions financières directes :	2 851 232 €
LNCC : Cofinancement du PAIR Sein	231 943 €
LNCC : Cofinancement du PAIR Pédiatrie	336 474 €
LNCC : Cofinancement du PAIR Pancréas	220 617 €
LNCC : Financement d'un projet de l'AAP Proirité Tabac 2016	52 204 €
LNCC : Participation au programme Cancer Info	500 000 €
LNCC : soutien au financement des CLIP ² à valence pédiatrique	400 000 €
Fondation ARC : Cofinancement du PAIR Sein	61 145 €
Fondation ARC : Cofinancement du PAIR Pédiatrie	127 547 €
Fondation ARC : Cofinancement du PAIR Pancréas	294 890 €
Fondation ARC : Co-financements d'essais cliniques de phase précoce	571 412 €
LNCC : cotisation annuelle	5 000 €
Fondation ARC : cotisation annuelle	5 000 €
CNAMTS : cotisation annuelle	5 000 €
MSA : cotisation annuelle	5 000 €
RSI : cotisation annuelle	5 000 €
FHP : cotisation annuelle	5 000 €
FEHAP : cotisation annuelle	5 000 €
FHF : cotisation annuelle	5 000 €
FNCLCC : cotisation annuelle	5 000 €
CNRS : cotisation annuelle	5 000 €
INSERM : cotisation annuelle	5 000 €

Cette réglementation s'inscrit dans le cadre de l'article 7 du décret n°2006-781 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat: « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus à l'article 7. Ces règles dérogatoires ne peuvent en aucun cas conduire : à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent ; à fixer des taux forfaitaires de remboursement des frais d'hébergement inférieurs à ceux prévus par l'arrêté prévu au premier alinéa de l'article 7»

Type de prestation	REGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTERIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
Cadre de la mission	<p>Début et fin de mission : Train hors Eurostar : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire d'1 heure avant et après. Train Eurostar : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire de 2 heures avant et 1 heure après. Avion vols nationaux : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire d'1 heure avant et après. Avion vols internationaux et DOM-COM : horaires figurant sur les billets avec un délai supplémentaire de 2 heures avant et 1 heure après.</p> <p>Définition de la résidence administrative des personnels Inca : Boulogne Billancourt</p>	
Train	<p>Voyage remboursé au réel selon les conditions suivantes :</p> <p>Voyage en 2nde classe. Possibilité de 1^{ère} classe si trajet > à 3 heures ou si un titre de réduction propre au salarié lui permet d'obtenir un tarif inférieur à la 2nde classe. En cas de changement d'horaire pour raison de service, supplément remboursé au réel. Seuls les billets payés par le personnel Inca ou le collaborateur extérieur (et non par son employeur) feront l'objet d'un remboursement.</p>	<p>OM ou avis de réunion</p> <p>Etat de frais</p> <p>Titres de transport (si pris en charge par l'intéressé)</p> <p>Justificatif de paiement (identifiant l'objet, le montant et l'identité du bénéficiaire ou du payeur)</p>
Avion	<p>Voyage remboursé au réel selon les conditions suivantes :</p> <p>Uniquement si le déplacement en avion réduit de 4 heures par rapport au train le trajet A/R (ou de 2 heures le trajet A ou R simple) ou s'il se révèle plus économique qu'en train.</p> <p>Si trajet < 6 heures: remboursement au réel en classe Eco</p> <p>Si trajet > 6 heures: remboursement au réel en classe Eco Premium (ou classe Eco en cas d'indisponibilités)</p> <p>Seuls les billets payés par le personnel Inca ou le collaborateur extérieur (et non par son employeur) feront l'objet d'un remboursement.</p>	<p>OM ou avis de réunion</p> <p>Etat de frais</p> <p>Titres de transport (si pris en charge par l'intéressé)</p> <p>Justificatifs de paiement (identifiant l'objet, le montant et l'identité du bénéficiaire ou du payeur)</p>
Visa, vaccin	<p>Pour les personnels Inca : Pour les pays le nécessitant, remboursement au réel du visa (autorisation ESTA pour les Etats-Unis), des vaccinations obligatoires recommandées par l'Institut Pasteur.</p>	<p>Justificatif de paiement (identifiant l'objet, le montant et l'identité du bénéficiaire ou du payeur)</p>

Type de prestation	REGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTERIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
<p>Véhicule personnel</p>	<p>Les indemnités kilométriques autos et motos sont remboursées selon le barème des indemnités kilométriques fixé par l'arrêté. Péage : au réel Pour les personnels Inca : Seuls les déplacements entre le domicile ou l'Inca et l'aéroport sont remboursés.</p>	<p>Etat de frais OM ou avis de réunion Etat liquidatif Attestation assurance couvrant les déplacements professionnels Copie de la carte grise ou justificatif du modèle du véhicule (avec puissance moteur) Itinéraire site Via Michelin Justificatifs péages</p>
<p>Frais de stationnement aux aéroports et aux gares</p>	<p>Pour les collaborateurs extérieurs : Déplacement du domicile vers l'aéroport ou la gare de départ. Remboursement au réel des frais de stationnement limités à la seule durée de la mission et aux tarifs de stationnement les moins élevés.</p>	<p>Etat de frais OM ou avis de réunion Facture ou ticket parking avec justificatif de paiement</p>
<p>Transports en commun (bus, métro, RER, Tramway, ...) (France et Etranger)</p>	<p>Les déplacements en transports en commun sont à favoriser et doivent être en cohérence avec les dates et lieux de mission. Remboursement au réel de la dépense engagée, sur présentation des justificatifs originaux.</p>	<p>Etat de frais OM ou avis de réunion Tickets de transport (bus, métro, RER, Tramway, ...) ou justificatif de paiement (identifiant l'objet, le montant)</p>
<p>Taxi + VTC (France et Etranger)</p>	<p>Pour être pris en charge, les reçus de taxi ou VTC des personnels Inca/des collaborateurs extérieurs doivent identifier comme point de départ et d'arrivée 2 des lieux suivants : gare/aéroport - domicile - lieu de réunion - hôtel. Les taxis motos sont interdits et ne seront pas remboursés. Pour les personnels Inca : Pour les déplacements professionnels en milieu urbain, les collaborateurs utiliseront les transports en commun. Toutefois, l'utilisation des taxis ou VTC est autorisée dans les cas suivants : - plage horaire 21h - 8h ; - Absence de transports en commun, grève... ; - Personnel présentant un handicap physique ; - Transport en commun inadapté (transport d'un colis encombrant, précieux, lourd ou fragile, durée du trajet excessif, urgence, ...). Les personnels suivants (président, directeur général) peuvent, pour des raisons liées à leur fonction et avec modération, utiliser les taxis sans contrainte horaire. Un abonnement à une compagnie de taxis est prévu à cet effet.</p>	<p>Etat de frais Ordre de mission ou avis de réunion Facture mentionnant la date, lieu de départ et d'arrivée ou reçu acquitté ou justificatif de paiement</p>
<p>Location véhicule (France et Etranger)</p>	<p>Non remboursée</p>	

Type de prestation	REGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTERIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
	<p>En France métropolitaine et outre-mer :</p> <p>Les personnels Inca et les collaborateurs extérieurs sont autorisés à prendre 1 ou 2 nuitées supplémentaires par rapport à la durée de la réunion (veille ou soir de réunion si incompatibilité horaire transport) En cas de grève, 1 nuitée supplémentaire peut être remboursée.</p> <p>Prise en charge, au réel, des nuits d'hôtel (intégrant le petit-déjeuner) dans la limite des plafonds suivants :</p> <p>Pour les personnels Inca : Paris et Ile-de-France : plafond de 110 € Lyon - Toulouse - Bordeaux - Marseille - Nice: plafond de 100 € Autres villes de province: plafond de 90 € Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon : plafond de 90 € Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française : plafond de 90 €</p> <p>Pour les collaborateurs extérieurs : Paris et Ile-de-France : plafond de 120 € Lyon - Toulouse - Bordeaux - Marseille - Nice: plafond de 100 € Autres villes de province: plafond de 100 € Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon : plafond de 90 € Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française : plafond de 90 €</p> <p>Les frais d'agence ne sont pas compris dans ce montant. Ils sont pris en charge directement par l'Inca.</p>	<p>Etat de frais</p> <p>Ordre de mission ou avis de réunion</p> <p>Factures hébergement acquittées ou justificatifs de paiement</p>
<p>Hébergement</p>	<p>A l'étranger :</p> <p>Prise en charge, au réel, des nuits d'hôtel (intégrant le petit-déjeuner) dans la limite des plafonds suivants : Plafond égal à 65% du montant de l'indemnité Frais de mission journalière disponible sur le site http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais</p> <p>Le montant est à convertir en euros (si nécessaire) au taux de conversion indiqué sur le site du Ministère http://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change</p> <p>En cas d'affichage de plusieurs codes Monnaies sur le site, dont l'euro, il convient de prendre en compte l'euro.</p> <p>Les frais d'agence ne sont pas compris dans ce montant. Ils sont pris en charge directement par l'Inca.</p>	<p>Etat de frais</p> <p>Ordre de mission ou avis de réunion</p> <p>Factures hébergement acquittées ou justificatifs de paiement</p> <p>Etat liquidatif</p>

Type de prestation	REGLES DE REMBOURSEMENT DES PERSONNELS INCA ET COLLABORATEURS EXTERIEURS	Pièces à fournir par les personnels de l'Inca et les collaborateurs extérieurs
<p>Déjeuner :</p> <p>Prise en charge pour les collaborateurs Inca et intervenants extérieurs se trouvant en mission pendant la totalité de la période entre 12 h et 14 h. Forfait de 17,50 euros : en France métropolitaine Forfait de 17,50 euros : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon Forfait de 21 euros : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française Forfait à l'étranger : 17,5 % du montant de l'indemnité Frais de mission journalière</p> <p>Dîner :</p> <p>Prise en charge pour les collaborateurs Inca et intervenants extérieurs se trouvant en mission pendant la totalité de la période entre 19 h et 21 h. Forfait de 17,50 euros : en France métropolitaine Forfait de 17,50 euros : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon Forfait de 21 euros : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française Forfait à l'étranger : 17,5 % du montant de l'indemnité Frais de mission journalière</p> <p>Si un déjeuner ou un dîner a été programmé et payé par l'organisateur de la réunion, ou, si le repas est pris en charge par le transporteur il est déduit du nombre de déjeuners ou dîners individuels remboursables.</p>		<p>Etat de frais faisant apparaître le nombre de repas pris et à rembourser</p> <p>Ordre de mission ou avis de réunion</p> <p>Programme du colloque</p>
<p>Repas</p>		